

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DAP du 08 février 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Page
	04.02.2022	ARRETE portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris	3



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITIENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 6 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021;

ARRETE

Article 1er

L'arrêté du 5 octobre 2021, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à:

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Fanny VILLENEUVE, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires placée,
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, chef du département ressources humaines et des relations sociales
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Isabelle MAJEWSKI épouse BREANT, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, chef de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel;
- Monsieur Alain LAPORTE, secrétaire administratif, chef du pôle transverse ;
- Madame Chabha BRAHITI, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Monsieur Saïf CHAANBI, secrétaire administratif, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Peggy KREUTZ, première surveillante pénitentiaire, adjointe du chef du pôle transverse ;
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire, adjoint de la responsable de l'ARPEJ;
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires, responsable de l'ARPEJ;
- Madame Brigitte VIEUSANGE, secrétaire administrative, chef de pôle ANT et retraites ;
- Madame Aïda SEVEYRAS, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité discipline et contentieux ;

Pour:

Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT Monsieur François TROUFLAUT

Madame Carine JONROND

directeur fonctionnel des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaire

CP Paris-La Santé CP Paris-La Santé CP Paris-La Santé

Madame Bénédicte RIOCREUX	dimental deservation of the state of	OD 15.1			
Monsieur Antonin GAYTON	directrice des services pénitentiaires hors classe	CD Melun			
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires	CD Melun			
Madame Morgane BOYTHIAS	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin			
Madame Emma TASSY	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin			
Madame Amalia ZIANE	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin			
Madame Nathalie FAUSTIN	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin			
Madame Marie DEYTS	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau			
Madame Nadiège JOLY	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau			
Madame Myriam PRIN	attachée d'administration de l'Etat	CP Réau			
Monsieur Christophe FESTIN	commandante pénitentiaire	CSL Melun			
Monsieur Olivier PIPINO	lieutenant et capitaine pénitentiaire	CSL Melun			
Madame Isabelle LORENTZ	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy			
Monsieur Meril BINKOUMINA	directore des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy			
Madame Isabelle BRIZARD	directeur des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy			
Madame Roxane CENAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy			
Monsieur Yves LAURENDOT	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy			
Madame Nathalie JAFFRE	attaché de l'administration de l'Etat	MC Poissy			
Monsieur Geoffrey COULIER	directrice hors classe des services pénitentiaires	EPM Porcheville			
Monsieur Kamal ABDELLI	directeur des services pénitentiaires CSP	EPM Porcheville			
Madame Christelle DELOZE		MA Versailles			
Monsieur Franck LINARES	commandant pénitentiaire	MA Versailles			
Monsieur Renaud LASSINCE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis			
	directeur des services pénitentiaires URT directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis			
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat	MA Fleury-Mérogis			
Monsieur Vincent VIRAYE	CSP	MA Fleury-Mérogis			
Monsieur Rémi LAVERGNE		CSL Corbeil			
	capitaine pénitentiaire UCHE directrice hors classe des services pénitentiaires	CSL Corbeil			
Madame Cécile MARTRENCHAR	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine			
		CP des Hauts de Seine			
Monsieur Michaël MERCI	attachée d'administration de l'Etat	CP des Hauts de Seine			
Madame Julie BOISSINOT	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis			
Monsieur Elphège ZAMBA	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis			
	commandant pénitentiaire capitaine pénitentiaire	CSL Gagny			
	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CSL Gagny			
	D directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes			
Monsieur Stéphane BUREAU	attaché de l'administration de l'Etat	CP Fresnes			
-		CP Fresnes			
	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPSN Fresnes			
	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise			
	directrice des services pénitentiaires UX attachée principale d'administration de l'Etat	MA du Val d'Oise			
Monsieur Yannick LE-MEUR	directeur fonctionnel du SPIP	MA du Val d'Oise			
		SPIP 75			
	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors cattaché d'administration de l'Etat				
	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 75			
		SPIP 77			
	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors cattachée d'administration de l'Etat				
	UZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de prol	SPIP 77			
Widdanie Wante-Emmandene RODE CRO	hors classe				
Madame Corinne LEMARRE	lirectrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 78			
	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78			
		SPIP 78			
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors el	lasse SPIP 91			
	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors el				
	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attaché d'administration de l'Etat	SPIP 92			
		SPIP 92			
N. 1. G. 1. PELLED LOCKED					
Madame Frédérique BOULIN-MONTOIS	attachée d'administration et de propation	SPIP 93			
Managine i redefidite DOOFIIA-MONTOR	anachee a aminimistration	SPIP 93			

Madame Marie Pierre SENECAUX-BO	DNAFINI directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	
d'insertion et de probation		SPIP 94
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
Madame Gina NELHOMME	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 94
Monsieur Dominique TANGUY	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	
	d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95
Madame Virginie DUMONT	attachée d'administration	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
- Procès-verbaux d'installation:
- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les retenues sur traitement pour service non/mal fait;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;
- Les décisions de demi-traitement;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service;
- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Fresnes, le 04 février 2022

Le directeur interrégional Stéphane SCOTTO

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/